



# LES FOULÉES

# CONTROISES

## LUNDI 21 AVRIL 2025

### REGLEMENT

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Les Foulées Controises, organisées par l'A.S. « Les Foulées Controises » et la Ville de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE, se dérouleront à CONTRES, le Lundi 21 avril 2025.

#### ARTICLE 2 :

Le parcours : il comportera 2 courses de 1 km, une de 2 km (2 fois le parcours de 1 km), une de 5 km et une de 10 km (2 fois le parcours de 5 km) à travers la ville. Un classement séparé sera établi pour les épreuves de 5 et 10 km.

Les concurrents devront préciser sur le bulletin d'engagement la course qu'ils effectueront.

Dans tous les cas, les concurrents devront faire la course pour laquelle ils se sont engagés. Pour les coureurs qui n'auront pas respecté leur engagement, les résultats ne seront pas pris en compte.

#### ARTICLE 3 : DÉPART - ARRIVÉE

Les départs se feront « rue du stade » à côté du gymnase Alain Mimoun.

Les arrivées se feront sur la piste d'athlétisme du complexe Henri Chartier.

Les départs seront donnés de la manière suivante :

9 H 00	:	Course de 5 kms	(2009 et avant)
10 H 00	:	Course de 10 kms	(2007 et avant)
11 H 30	:	Course de 2 kms	(2010 à 2013)
11 H 15	:	Course de 1 km	(2014 et 2015)
11 H 45	:	Course de 1 km	(2016 à 2018)

Pour toutes les courses, les concurrents devront se présenter sous les ordres du starter, dix minutes avant le départ.

## **ARTICLE 4 : COURSES**

### Conditions obligatoires pour participer :

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs, dans le respect des indications des services de police et des commissaires de course.

#### - Personnes majeures

Pour les personnes majeures ,leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

-D'une licence Athlé Compétition ,Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ,en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

-D'une attestation (papier ,électronique ou de type QR code ) indiquant que la personne a réalisé le Parcours **de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée . **Pour être valable ,le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire .**

Les étrangers doivent également établir un PPS pour leur participation .

Fournir obligatoirement une photocopie de la licence en cours de validation à la date de la manifestation.

#### - Personnes mineures

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

-Soit à la présentation à l'organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise (conformément aux règlements généraux de la FFA ) Athlé Running délivrée par la FFA ,en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (santé ,encadrement et découverte ) ne sont pas acceptées .

-Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports )donne lieu à une réponse négative .A défaut , elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois .

Une autorisation parentale pour les moins de 18 ans sera exigée.

En l'absence de justificatif, l'engagement ne sera pas pris en compte.

## **ARTICLE 5 :**

Un classement individuel sera établi pour l'ensemble des concurrents de chacune des courses, selon les catégories retenues ci-dessous :

### Course de 5 kms de 9H

- U18 Cadets masculin et féminin
- U20 Juniors masculin et féminin
- U23 Espoirs masculin et féminin
- Seniors masculin et féminin
- Masters homme (de 1 à 7)
- Masters femme (de 1 à 7)

### **Course de 10 kms de 10H**

U20 Juniors masculin et féminin  
U23 Espoirs masculin et féminin  
Seniors masculin et féminin  
Masters homme (de 1 à 7)  
Masters femme (de 1 à 7)

### **Course 2 kms de 11 H 30**

U16 Minimes masculin et féminin  
U14 Benjamins masculin et féminin

### **Courses 1 km de 11 H 15 et 11 H 45**

U12 Poussins - poussines  
U10 Eveil Athlétisme masculin et féminin

## **ARTICLE 6 : LE SERVICE ACCUEIL**

La remise des dossards aura lieu le Lundi 21 avril 2025 au gymnase Cerdan, rue du stade, à partir de 8 heures. Les vestiaires du gymnase Alain Mimoun, situé rue du stade seront mis à la disposition des concurrents.

## **ARTICLE 7 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Un local correspondant à la définition de la Loi du 28 Juin 1989 sera mis à la disposition des contrôleurs éventuels

## **ARTICLE 8 : LA CIRCULATION**

Elle sera limitée sur le parcours durant l'épreuve, à l'exception des voitures officielles et des véhicules de service autorisés.

## **ARTICLE 9 : LE JUGE ARBITRE - Mr CHARLES-GUIMPIED JEAN PIERRE**

Il sera seul juge en cas de problème technique et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve.

## **ARTICLE 10 :**

### **Assurance Responsabilité Civile**

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de MGA.

### **Assurance Individuelle Accident**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **ARTICLE 11 : ENGAGEMENTS**

Ils se feront à l'aide du bulletin d'engagement. Ils devront être obligatoirement accompagnés des droits d'engagement de 7 € pour la course des 5 et 10 km (*gratuit pour les enfants 1 km et 2 km*) qui seront à régler à l'ordre de l'A.S. « Les Foulées Controises » et à adresser avant le 15 avril 2025 à la Mairie de CONTRES « Foulées Controises » 41700 – CONTRES – LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Les inscriptions aux épreuves seront également possibles sur le site des Foulées Controises, avec paiement en ligne.

Les frais d'engagement seront portés à 10 € pour tout concurrent qui souhaiterait s'engager sur place, le jour de l'épreuve.

1 et 2 kms : gratuit pour les enfants.

Dernier délai d'inscription 8H30 pour la course des 5 kms ; 9H30 pour la course des 10 kms, 10 H 45 pour les courses de 1 km et 2 km.